



**Note d'information relative à l'offre de Part A et C émises par
" Coopérative Participative à Ottignies-Louvain-la-Neuve : Poll'n Coop"**

Fiche d'information actions

1. Nature du produit

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer. L'action a une durée de vie illimitée. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

2. Principales caractéristiques du produit

Émetteur :	Poll'n Coop SC
Prix :	Part de coopérateur A : 25 € Part de coopérateur C : 25 €
Types d'actions :	Part de coopérateur A (coopérateurs clients : personnes physiques), Part de coopérateur C (soutiens : personnes physiques et morales)
Politique de dividende :	Pas de dividende
Droits attachés aux parts :	Possibilité de participer activement à la vie de la coopérative Poll'n Coop (parts A et C) et de venir faire ses courses au sein de Poll'n Coop (parts A). Droit de vote à l'assemblée générale : chaque coopérateur

	dispose d'une voix, quels que soient le type et le nombre de part détenues (Article 19.1 des statuts)
Modalités de composition du conseil d'administration :	La coopérative est administrée par un Conseil d'administration composé de trois administrateurs au minimum et sept au maximum, actionnaires ou non, élus par l'Assemblée générale (Article 12.1 et 12.2 des statuts)

3. Description et but de l'offre

Type d'offre :	Offre continue
Montant de l'offre :	Max 500.000 €/an
Seuil maximum de parts souscrites par investisseur :	5.000 € par investisseur maximum
Destinataire de l'offre :	Tout citoyen domicilié en Belgique qui désire s'investir dans le projet
Affectation du produit de l'offre par l'émetteur :	Renforcer la coopérative afin de pouvoir lui donner la capacité d'investir dans l'amélioration du service aux coopérateurs et de réduire sa dépendance aux institutions bancaires
Période de l'offre :	Offre continue
Allocation en cas de sur-souscription :	Remboursement des derniers arrivés

4. Description de l'émetteur et chiffres-clés

Brève description de l'émetteur et de ses activités (objet social, historique, activités, etc) :

Poll'n Coop a pour projet de rendre l'alimentation durable accessible à tous via un supermarché coopératif et participatif où l'implication des clients dans le magasin permet de réduire les coûts.

L'activité principale de la coopérative consistera en la vente de denrées alimentaires, de produits d'hygiène et d'entretien, et en parallèle l'organisation d'activités de sensibilisation ou de partage de connaissances autour des thématiques de la transition alimentaire et de la durabilité en général.

À travers ses activités, Poll'n Coop poursuit différents objectifs: faciliter l'accès aux produits durables tout en levant les freins notamment économiques qui peuvent empêcher une consommation responsable ; promouvoir la consommation de produits issus d'une production respectueuse de l'humain et de l'environnement ; renforcer la cohésion sociale au sein de Louvain-la-Neuve en créant un espace d'échange et de rencontres entre les étudiants et les riverains.

Poll'n Coop défend des valeurs telles que la durabilité et la qualité, la transparence, la participation, la cohésion sociale et la coopération.

Chiffres-clés de l'émetteur : seront disponible après premier exercice comptable

Date : xx/xx/xxxx

Bilan	Capitaux propres	
	Endettement	
Compte de résultat	Chiffre d'affaires	
	Total des charges	
	Amortissements	
	Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts	

5. Risques de l'investissement

Risque de perte de la totalité du capital investi :	Oui
Possibilités de remboursement :	Le paiement intervient dans le courant de l'exercice suivant, pour autant que les fonds propres de la Société consécutifs à cette sortie, ne l'empêchent pas de satisfaire aux tests de solvabilité et de liquidité. Si tel était le cas, le droit au paiement est de plein droit postposé jusqu'à ce que les distributions soient à nouveau permises. Aucun intérêt n'est dû sur ce montant (voir article 9.17).
Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	<p>L'Assemblée générale délibère valablement sur toute question ressortissant de sa compétence. Sauf les exceptions prévues par les statuts de la coopérative et la loi, les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix présentes ou représentées. Les abstentions ne sont pas prises en compte (article 18.3 des statuts).</p> <p>L'actionnaire qui, depuis trois années consécutives, ne s'est plus présenté au magasin et n'a pas été présent ou représenté à une Assemblée générale, est réputé démissionnaire de plein droit à l'Assemblée générale à laquelle ces manquements sont constatés (article 9.7 des statuts). Cette règle permettra d'éviter que le quorum pour l'éventuelle modification des statuts ne soit atteint, au cas où un nombre élevé d'actionnaires ne seraient plus investis dans la coopérative.</p>
Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	Saisonnalité de la demande des étudiants (réserve de liquidité à prévoir pour l'été, les périodes d'examens), qui pourrait impliquer une réduction des horaires en période creuse. Risques liés au travail bénévole (manque d'expérience, accidents, ...), limités par notre

	<p>processus de formation.</p> <p>Événements extérieurs imprévisibles (travaux dans la rue, implantation d'un concurrent, ...), mais risques limités par l'implication des coopérateurs clients dans la structure.</p>
<p>Risque lié à l'évolution de la réglementation ou de son interprétation quant au statut de volontaire :</p>	<p>La législation concernant le travail bénévole dans une structure coopérative est actuellement incomplète, un travail juridique est mené par Febecoop et la Beescoop afin de réglementer ce fonctionnement particulier, typique des structures coopératives et participatives. Dans l'attente de plus de clarté, nous fonctionnons avec des bénévoles comme tous nos homologues.</p>
<p>Risque lié à la pandémie du covid-19</p>	<p>Poll'n Coop vend des denrées alimentaires et est donc considéré comme essentielle, son activité ne sera donc pas arrêtée si dans le futur la Belgique entrait dans une nouvelle période de lock-down. L'organisation du travail des membres se passe, en tout temps, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.</p>
<p>Date prévue du break-even :</p>	

6. Frais

Aucun.

7. Résumé de la fiscalité

<p>Précompte mobilier :</p>	<p>N. A.</p>
<p>Tax Shelter</p>	<p>Poll'n étant une petite entreprise qui débute, il est donc possible de bénéficier d'une déduction fiscale à hauteur de 30 ou 45% de l'investissement, selon certaines conditions</p>

	disponibles ici : <a href="https://finances.belgium.be/fr/entreprises/tax-s
helter-petites-entreprises/debutantes-start-up">https://finances.belgium.be/fr/entreprises/tax-s helter-petites-entreprises/debutantes-start-up
--	--

8. Informations pratiques

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à info@polln.be.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

Cette fiche d'information est établie à la date du 06/05/2021
Poll'n, 1348 Louvain-la-Neuve, BE0746393323